

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **2 mars 2020** à 20 h, au 45 de la rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Julie Tessier, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5

Sont présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 8 personnes représentant le public

Absences motivées : Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

055-03-2020 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2020, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

056-03-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 2 mars 2020 soit et est adopté tel que présenté, en retranchant les points 8.1 et 12.11 et en ajoutant au Varia les points suivants :

- 13.1 Décompte progressif no. 7 – Mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable
- 13.2 Demande de réfection d'une partie de la route 347 sur le territoire de Ville Saint-Gabriel
- 13.3 Club de soccer de Saint-Gabriel-de-Brandon

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

057-03-2020 3.1 Séance ordinaire du 3 février 2020

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

058-03-2020 3.2 Séance extraordinaire du 14 février 2020

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2020 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

059-03-2020 4.1 Pont payant – Association des personnes handicapées de Brandon

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'Association des personnes handicapées de Brandon à tenir un pont payant à l'intersection des rues St-Gabriel et Dequoy le samedi 16 mai 2020 de 9h à 16 h, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendie et ambulancier.

Adoptée à l'unanimité

060-03-2020 4.2 District électoraux – Division du territoire de la ville

ATTENDU QUE la Ville procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans.

ATTENDU QUE la Ville respecte les articles 9,11 et 12 de la « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités » (L.R.Q.c.E-2.2).

ATTENDU QUE la Ville procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville en districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité

061-03-2020 4.3 Participation financière 2020 au Comité Industriel Brandon

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à verser la somme de **16 500 \$** au Comité Industriel Brandon, représentant la quote-part de la Ville pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 29 février 2020

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 29 février 2020, sous la cote « Bordereau No. 03-2020 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 29 février 2020

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 29 février 2020.

062-03-2020 6.2 Comptes à payer au 29 février 2020

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 29 février 2020, des chèques numéros 3977 à 4026 totalisant **103 216.51 \$** soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 28 février 2020, des chèques numéros 3921 à 3976 incluant les prélèvements mensuels des numéros 4133 à 4169 totalisant **336 623.83 \$** soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

063-03-2020 6.3 Premier versement quote-part de la régie du CSCB pour 2020

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est un membre formant la Régie inter municipale du Centre Sportif et Communautaire de Brandon (CSCB).

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, adoptent le budget 2020 de la Régie du CSCB, tel que présenté, de même que le premier versement de la quote-part 2020 inscrite pour la Ville de Saint-Gabriel, représentant un montant de **80 461,14 \$**.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

064-03-2020 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 29 février 2020

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 29 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

065-03-2020 11.2 Projet Communautés bleues – Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement

ATTENDU QU'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats ;

ATTENDU QU'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement ;

ATTENDU QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

ATTENDU QUE le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population ;

ATTENDU QUE le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

ATTENDU QUE la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Saint-Gabriel puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

Adoptée à l'unanimité

066-03-2020

11.3 Projet Communautés bleues – Bannir ou éliminer graduellement la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel exploite et entretient un système sophistiqué et réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde ;

ATTENDU QUE la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter la Ville de Saint-Gabriel ;

ATTENDU QUE l'eau embouteillée est jusqu'à 3000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet à la Ville de Saint-Gabriel, et ce, même si l'eau embouteillée provient parfois d'un aqueduc municipal ;

ATTENDU QUE le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles ;

ATTENDU QUE l'eau du robinet de la Ville de Saint-Gabriel est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée ;

ATTENDU QU'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate ;

ATTENDU QUE l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Saint-Gabriel puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la municipalité et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel cesse d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel prévoit plus de pichets d'eau municipale pour les assemblées et les activités municipales ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel lance une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions.

Adoptée à l'unanimité

067-03-2020

11.4 Projet Communautés bleues – Promotion des services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements

ATTENDU QUE la santé publique dépend d'un accès équitable à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement ;

ATTENDU QUE la propriété et l'exploitation publiques des systèmes d'eau potable et d'eaux usées ont puissamment contribué à l'accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est déterminée à protéger ses systèmes d'eau et d'eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), telles :

- l'absence de transparence et de reddition de comptes à la population ;
- la hausse des coûts ;
- la hausse des frais facturés aux usagers ;
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales ;
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l'eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d'eau à l'interne.

ATTENDU QUE la privatisation des systèmes et des services d'eau et d'eaux usées par l'entremise d'un PPP ou de la sous-traitance fait de l'eau une marchandise vendue pour réaliser des profits ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privatisation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d'infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE le maintien du contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Saint-Gabriel puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publics de ces services ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel pousse le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en investissant dans un fonds national d'infrastructures d'eau et d'eaux usées qui réponde aux besoins croissants en matière de

renouvellement et de prolongement des systèmes d'eau et d'eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics ;

QUE la Ville de Saint-Gabriel achemine la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités pour que celle-ci la distribue à ses membres.

Adoptée à l'unanimité

068-03-2020 11.5 Offre de service – Analyse de vulnérabilité des puits du réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Gabriel

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par Agir Maskinongé, pour l'analyse de vulnérabilité des puits du réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Gabriel, pour un total de **16 500 \$**, taxes en sus.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre présentée par Agir Maskinongé, selon le budget ci-haut mentionné.

Adoptée à l'unanimité

069-03-2020 11.6 Demande auprès d'Arbre-Évolution – Programme de Reboisement Social

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, dépose une demande auprès d'Arbre-Évolution pour le Programme de Reboisement Social.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

070-03-2020 12.1 Demande d'aide financière – Festival Au rythme du country

ATTENDU QUE le Festival Au rythme du country sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour l'organisation de leur événement du 5 au 9 août 2020.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme demandée de **2000 \$**.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **2000 \$** au Festival Au rythme du country.

Adoptée à l'unanimité

071-03-2020 12.2 Demande d'aide financière – Cible famille Brandon

ATTENDU QUE Cible Famille Brandon sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour l'organisation de leur évènement du 16 mai 2020 à l'Aréna Familiprix du Centre sportif et culturel Brandon, dans le cadre de la Semaine québécoise de la Famille.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour une somme de **1000 \$**.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **1000 \$** à Cible Famille Brandon.

Adoptée à l'unanimité

072-03-2020 12.3 Demande d'aide financière – Fadoq

ATTENDU QUE le club de la FADOQ de Saint-Gabriel sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **2 400 \$** au club de la FADOQ.

Adoptée à l'unanimité

073-03-2020 12.4 Demande d'aide financière – Les Sentiers Brandon

ATTENDU QUE Les Sentiers Brandon sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme demandée de **1000 \$**.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **1000 \$** aux Sentiers Brandon.

Adoptée à l'unanimité

074-03-2020 12.5 Demande d'aide financière – Association des personnes handicapées de Brandon

ATTENDU QUE l'Association des personnes handicapées de Brandon sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour l'organisation de leur évènement de Noël du mercredi 18 décembre 2020.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **200 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **200 \$** à l'Association des personnes handicapées de Brandon.

Adoptée à l'unanimité

075-03-2020 12.6 Demande d'aide financière – Cercle des Fermières St-Gabriel-de Brandon

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières St-Gabriel-de-Brandon sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **200 \$** au Cercle des Fermières de St-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

076-03-2020 12.7 Demande d'aide financière – Carrefour jeunesse emploi

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse emploi sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leur projet Places aux jeunes.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme demandée de **180 \$**.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde une aide financière de **180 \$** au Carrefour jeunesse emploi.

Adoptée à l'unanimité

077-03-2020 12.8 Demande d'aide financière – Santé à cœur d'Autray Matawinie

ATTENDU QUE Santé à Cœur d'Autray Matawinie sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour l'organisation de leur événement ViActive à l'automne 2020 et à l'hiver 2020 au Centre sportif et culturel Brandon

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **1000 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **1000 \$** à Santé à Cœur d'Autray Matawinie.

Adoptée à l'unanimité

078-03-2020 12.9 Demande d'aide financière – Centre d'action bénévole Brandon

ATTENDU QUE le Centre D'action bénévole Brandon sollicite la participation financière de la Ville de Saint-Gabriel pour l'organisation de leur évènement du jeudi 23 avril 2020 au Centre sportif et culturel Brandon.

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **200 \$** pour l'obtention de la gratuité de la grande salle du Centre sportif et culturel Brandon, pour un total de **415.58 \$**, montant partagé avec la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière demandée de **200 \$** au Centre d'action bénévole Brandon ainsi qu'un montant de **215.58 \$** pour les frais de la salle.

Adoptée à l'unanimité

079-03-2020 12.10 Approbation du budget – Chasse aux cocos 2020

ATTENDU QUE la directrice des loisirs prévoit un budget d'environ **1 000 \$** pour la chasse aux cocos 2020.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les frais reliés à la tenue de cet évènement soient absorbés à parts égales par la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel, représentant chacun un montant de **500 \$**.

Adoptée à l'unanimité

080-03-2020 12.11 Promotion touristique – Tourisme Lanaudière

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les membres du conseil autorisent la contribution de la Ville de Saint-Gabriel au budget de promotion de Tourisme Lanaudière, spécifiquement pour le territoire de la MRC de d'Autray, pour les trois prochaines années à raison de **600 \$/an**.

Adoptée à l'unanimité

081-03-2020 12.12 Projet structurant – Demande d'aide financière pour le 8e édition de la « Roulotte de Paul Buissonneau 2020 »

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le directeur des communications et du Développement Culturel, Patrice Jetté, soit et est par la présente, autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'appui aux projets structurants pour assurer la réalisation de la 8^e édition de la « Roulotte de Paul Buissonneau 2020 ».

QU'EN rapport avec ce projet, la Ville de Saint-Gabriel réserve un montant de **15 000 \$** à même son budget général 2020.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

082-03-2020 **13.1 Décompte progressif no. 7 – Mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable**

ATTENDU les travaux effectués par la firme Les Excavations Michel Chartier Inc, pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres du conseil autorisent la trésorière à procéder au versement à l'entrepreneur Les Excavations Michel Chartier Inc., un montant de **65 381.16 \$** taxes incluses pour les travaux réalisés en date du 30 novembre 2019 représentant le décompte progressif No .7.

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le programme PRIMEAU.

Adoptée à l'unanimité

083-03-2020 **13.2 Demande de réfection d'une partie de la route 347 sur le territoire de Ville Saint-Gabriel**

ATTENDU QUE la route 347 traverse d'est en ouest le territoire de la Ville de Saint-Gabriel ;

ATTENDU QUE ce tronçon de la route 347 est un axe important de la Ville de Saint-Gabriel où se retrouve les commerces importants de la ville (caisse populaire, CLSC, Centre sportif et culturel, pharmacies, restaurants) ;

ATTENDU QUE nous y retrouvons 2 feux de circulations sur ce tronçon de la route 347 ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel bénéficie d'un statut de ville touristique, compte tenu du Lac Maskinongé et des attraits touristiques dans le Brandon ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est reconnue comme chef lieux du Pôle Brandon et que les municipalités de St-Gabriel-de-Brandon, St-Cléophas, St-Didace, Mandeville et St-Damien-de-Brandon viennent pour chercher certains services ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel investit chaque année des sommes importantes pour l'amélioration de ses infrastructures routières ;

ATTENDU QUE son positionnement géographique, son accessibilité par les routes 347 et 348 et son statut de centre urbain à l'intérieur du Pôle Brandon, zone d'influence, attirent naturellement les consommateurs, les citoyens des alentours et les villégiateurs et les touristes ;

ATTENDU QUE depuis les dernières années, la fermeture du pont enjambant la Rivière Maskinongé dans le secteur Mandeville occasionne un surplus de circulation lourde sur le tronçon de la route 347 qui traverse la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel demande au Ministère des transports une rencontre avec une date planifiée pour discuter de la réfection de cette partie de la route 347 et pour échanger sur l'état actuel de la route pour bien faire comprendre la nécessité d'une telle réfection ;

QUE ce conseil demande aux municipalités de St-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, St-Didace, St-Cléophas et St-Damien, leur appuie en appuyant notre résolution.

QUE cette résolution soit transmise à Madame Caroline Proulx, Députée de Berthier et Ministre du Tourisme.

Adoptée à l'unanimité

084-03-2020 13.3 Club de soccer de Saint-Gabriel-de-Brandon

ATTENDU QUE le club de soccer de Saint-Gabriel-de-Brandon aimerait entamer des démarches pour une fusion avec l'Association soccer St-Félix-de-Valois pour 2021 dans un but de poursuivre des activités de soccer fédéré à Saint-Gabriel.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE ce conseil autorise et encourage le Club de soccer de Saint-Gabriel-de-Brandon à entamer les démarches nécessaires pour une fusion avec l'Association soccer St-Félix-de-Valois pour 2021.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

085-03-2020 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 2 mars 2020 soit levée à 21h05.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 3^{ième} jour de mars 2020.

Gaétan Gravel, Maire